

# Comment la nouvelle stratégie forestière menace-t-elle les plantes en péril au N.-B.?

James P. Goltz  
Fredericton  
marph@nbnet.nb.ca

L'escarpement recouvert de conifères, de vieux pins blancs, pruche et cèdre blanc, était exceptionnellement sec, le résultat d'une sécheresse prolongée au début de l'été. Le sol d'argile dur et la couverture d'épines de pin rendaient la progression difficile. Soudain, un rayon de soleil éclaira une tige rouge de 70 cm qui tenait au moins 50 cloches blanchâtres ressemblant un peu à des fleurs de bleuets. La chance nous a souri en cette journée ensoleillée de mi-juillet. Nous avons trouvé une nouvelle population de Ptéropore (*Pterospora andromedea*), une espèce en péril au Nouveau-Brunswick, connue de seulement 6 ou 7 endroits dans la province. Une recherche intensive du site ce jour-là, dans la vallée d'une importante rivière du Nouveau-Brunswick, a révélé plus de 20 autres plantes de cette espèce, la plupart en fleur. Le Ptéropore est d'une grande rareté dans l'est, et les seuls lieux où cette plante existe en Amérique du Nord à l'est de Bic, Québec, sont au Nouveau-Brunswick.

Comment le Ptéropore et les autres espèces de plantes qui sont menacées seront-ils affectés par « la stratégie », publiée le 12 mars 2014? La stratégie augmentera le montant de bois provenant des terres de la Couronne grâce à des activités comme « Meilleure utilisation des sites d'exploitation existants (accès sécuritaire à des zones comportant des pentes abruptes et des secteurs actuellement disponibles de certaines zones tampons) ». Presque tous les lieux où se retrouve le Ptéropore dans cette province satisfont ces critères. Quelles mesures de sécurité seront mises en place pour assurer que l'habitat du

Ptéropore n'est pas détruit avec la mise en place de la nouvelle stratégie ?

Malheureusement, il n'y a aucune recherche obligatoire pour les espèces menacées sur les terres de la Couronne qui sont accessibles à l'exploitation forestière. Même s'il y en avait, sur les sites connus au Nouveau-Brunswick, le Ptéropore ne fleurit pas chaque année, le nombre d'individus varie beaucoup d'année en année et les plantes individuelles émergent rarement à l'endroit précis où on pouvait en trouver les années précédentes. La coupe sur les pentes raides d'argile pourrait non seulement avoir un impact négatif sur les populations de Ptéropore, mais augmenterait aussi le risque d'érosion, menaçant davantage l'habitat critique de cette espèce.

Un élément essentiel pour la germination et la croissance du Ptéropore est son association avec une espèce particulière de champignon mycorhizien. La recherche en génétique moléculaire a démontré que ce champignon est une espèce de « fausse-truffe » non décrite (encore à nommer) du genre *Rhizopogon*. Les espèces de *Rhizopogon* produisent leurs fruits entièrement sous le sol et dépendent principalement des polatouches pour leur propagation. Quelles autres interactions nous reste-t-il à découvrir? Par exemple, quels sont les pollinisateurs du Ptéropore?

Peut-on « gérées » une forêt avec des incertitudes de la sorte, autre qu'en mettant de côté d'importantes superficies avec le moins de perturbations humaines que possible?

Dr James P. Goltz est l'un des botanistes les mieux reconnus du Nouveau-Brunswick et est impliqué depuis longtemps dans des questions de conservation.



Pinedrops (*Pterospora andromedea*)  
Photo par J. Goltz



*Cypripède royal (Cypripedium reginae)*  
Photo par J. Goltz

En cherchant pour des orchidées rares dans le Comté de Charlotte, étant inspirés par un livre d'Austin Squires, *A Naturalist in New Brunswick*, nous avons trouvé un petit bloc de terre de la Couronne qui était entouré de coupes à blanc avec des souches de cèdre de grand diamètre. Le boisé

restant de vieux cèdre et de mousses avait des centaines de Cypripède royal (*Cypripedium reginae*), de la hauteur de nos cuisses, avec des fleurs blanches et roses spectaculaires, chacune la moitié de la grosseur de mon poing.

Une exploration plus détaillée de ce lieu révéla huit autres espèces d'orchidées sauvages et quelques plantes d'un botryche très rare, le *Botrychium tenebrosum*. Heureusement, notre découverte de ce qui restait du site a eu comme effet de mettre fin à l'exploitation forestière et qu'il

devienne par la suite une zone protégée naturelle.

Cependant, chaque année nous continuons à perdre des boisés de vieux cèdre qui sont des habitats pour des plantes peu communes et très rares sur les terres de la Couronne et les terres privées au Nouveau-Brunswick.

La nouvelle stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick va mettre des sites semblables à un plus grand risque de destruction. Le bois

mou sera récolté davantage qu'auparavant et « Quelques zones auparavant gérées dans un souci de protection des habitats (pour la faune) seront réaménagées et les objectifs globaux seront réduits » .

Les implications pour la biodiversité sont troublantes. Les boisés de vieux cèdre soutiennent un groupe unique d'espèces qui sont souvent rares en Amérique du Nord ou très rares au Canada atlantique. De telles espèces, et d'autres encore non-décrites, continuent à être découvertes dans ces habitats grâce au travail sur le terrain. Plusieurs espèces de plantes qui sont adaptées à des boisés de vieux cèdre ne peuvent pas survivre les coupes à blanc ni la coupe sélective qui dérange l'intégrité de l'habitat. Le Calypso bulbeux (*Calypso bulbosa*), une espèce d'orchidée qui fleurit au printemps dans les habitats calcaires avec des boisés de cèdre est extrêmement susceptible aux perturbations d'habitat, et a disparu de plusieurs des régions où elle se retrouvait dans la partie sud de la province ainsi que la plupart du Canada et de l'est des États-Unis. L'une de nos espèces d'orchidées indigènes les plus rares, le Malaxis à pédicelles courts (*Malaxis monophylla*) fait face au même destin pour des raisons semblables.

Ce n'est pas seulement cette nouvelle stratégie de gestion des forêts de la Couronne qui met les espèces comme celles-ci en péril. Les plantes rares sont aussi menacées par des lois qui ont été mises en place pour limiter des restrictions potentielles sur les industries d'extraction de ressources. Par exemple, les boisés de forêt de cèdre ancien sont des milieux humides. Cependant, puisqu'ils sont boisés, ils ne sont pas classifiés comme milieux humides au Nouveau-Brunswick et donc ne sont pas assujettis au règlement sur les milieux humides. Il en est ainsi pour bien d'autres milieux humides boisés de la

*Calypso (Calypso bulbosa)*  
Photo par J. Goltz



province. Lorsque le Nouveau-Brunswick a modifié sa *Loi sur les espèces menacées d'extinction* en 1996, il avait été décidé que seules les plantes en danger au niveau national seraient classées comme étant en danger au Nouveau-Brunswick. Ceci a été fait malgré des recommandations par les scientifiques les mieux informés dans la province, qui disaient que toutes les espèces de plantes très rares ainsi que les plantes rares retrouvées dans des habitats menacés du N.-B. devraient être classées comme étant en péril dans cette province. À l'époque, deux animaux en péril dans la région ont été classés « menacé », cependant, les plantes rares au niveau régional seraient protégées par une « gérance spéciale », sans réglementation. La *Loi sur les espèces en péril* de 2012 a remplacé la loi précédente et créa un comité avec le pouvoir de recommander la classification d'espèces menacées, mais aucune ne l'a été jusqu'à ce jour.

Même avant la nouvelle stratégie, des preuves des impacts négatifs des pratiques forestières sur les espèces de plantes en péril étaient déjà apparentes sur les terres de la Couronne et les terrains privés. Des coupes à blanc ont été faites dans des milieux humides d'épinettes noires et d'érable rouge qui abritent la Listère australe (*Listera australis*), une espèce d'orchidée sauvage en danger à l'échelle nationale. Le Calypso bulbeux continue à disparaître des sites où les forêts de cèdres ont été coupées et les populations de cette plante rare diminuent. Le Polémoine de Van Brunt (*Polemonium van-bruntiae*) était autrefois considéré extirpé au Nouveau-Brunswick, mais a été récemment redécouvert. Tout près de l'un des seuls sites où nous savons que cette espèce existe, il y a une zone de coupe à blanc. Le Polémoine pousse jusqu'au bord de la coupe

à blanc, le long d'un ruisseau qui coule à travers un milieu humide de cèdres et d'aulne, mais la coupe a éliminé tout habitat au-delà. Il semble très possible que la coupe à blanc dans ce lieu y ait réduit la taille de la population de cette espèce.

Des zones naturelles protégées en permanence sont extrêmement importantes pour la protection d'espèces en péril et rares. La nouvelle stratégie promet d'augmenter les zones protégées au Nouveau-Brunswick. Ceci est un pas dans la bonne direction. Cependant, peu de zones protégées naturelles ont été créées pour protéger des espèces en danger ou rares au N.-B.

L'un des buts de la stratégie est de diminuer le montant de forêt gérée pour la conservation. Ceci aura probablement des répercussions sérieuses pour les espèces en péril et rares, surtout que plusieurs de ces espèces se retrouvent dans des forêts anciennes, des terres humides boisées et dans des zones tampons, tous des habitats qui seront réduits.

Les plantes sauvages du N.-B. sont une partie importante de notre patrimoine naturel et notre identité culturelle. Elles ont de la valeur en soi et c'est notre devoir, comme gardiens responsables, d'assurer qu'elles continuent à exister. Les politiques et les stratégies qui exacerbent le risque pour nos plantes en péril, rares et menacées devraient être examinées avec attention et reconsidérées.



Le Polémoine de Van Brunt (*Polemonium van-bruntiae*)  
Photo par J. Goltz



Listère australe (*Listera australis*)  
Photo par J. Goltz